



PRÉVENIR LES RISQUES PSYCHOSOCIAUX

Communication inclusive

Repères

Les environnements professionnels connaissent depuis plusieurs années une transformation profonde des attentes sociales en matière d'inclusion, d'égalité et de non-discrimination.

Ce mouvement, accéléré par des évolutions législatives majeures et des dynamiques sociétales (mouvement #MeToo, loi Rixain, obligations de l'employeur en matière de prévention des Risques Psychosociaux), place le manager dans une position de responsabilité accrue.

Un propos maladroit, un humour non ajusté, une remarque perçue comme discriminatoire — même formulée sans intention de nuire — peut suffire à créer un climat hostile, fragiliser un individu, déstabiliser un collectif, et engager la responsabilité juridique du manager comme de l'entreprise.

Cette formation part d'un constat simple : la grande majorité des situations problématiques ne relèvent pas de la malveillance, mais d'un manque de repères.

Elle donne aux managers les outils pour analyser, prévenir, ajuster et agir.

Objectifs

Donner des repères et des outils aux managers afin qu'ils communiquent de manière ajustée avec leurs équipes.

Identifier les situations à risque dans leur pratique managériale quotidienne pour prévenir des RPS.

Programme

- Situer les évolutions sociétales et le cadre juridique en matière de discrimination, harcèlement et RPS
- Comprendre le mécanisme intention / impact / perception et ses conséquences sur le groupe
- Reformuler leurs communications pour inclure sans stigmatiser
- Réagir de manière adaptée lorsqu'un propos ou un comportement inapproprié est signalé ou observé
- Connaître leur rôle, leurs obligations et la procédure de signalement interne : la méthode STOP

Moyens pédagogiques

- Pédagogie active et participative : alternance entre apports conceptuels courts et mises en situation
- Exercices sur la base de situations réelles, anonymisées, représentatives des environnements managériaux à adapter avec le contexte réel.

Évaluation

- Débriefings à chaud après chaque mise en situation
- Grille d'auto-évaluation en fin de journée
- Plan d'action individuel : 3 engagements concrets à mettre en œuvre dans les 30 jours

Un certificat de réalisation est délivré aux stagiaires ayant assisté à l'ensemble de la formation, après évaluation de sa satisfaction et de ses acquis par des quiz.

Durée
1 journée
ou 2 demi-journées
Soit 7h

Délais d'accès :
15 jours minimum, sous réserve de disponibilités

Profil stagiaires

Managers, encadrants, chefs d'équipe

Tout secteur d'activité

Pas de prérequis pour cette formation

Formateur

Ergonome intervenant en entreprise

Type de formation
Intra-entreprise



Centre Vauban – 199 rue Colbert – 59014 LILLE Cedex – 03 20 38 00 64 – Accès PMR - www.pstformation.com

Antenne de Douai : 260 rue François Pilâtre de Rozier- ZI Dorignies – 59502 DOUAI Cedex – 03.27.08.00.54

SAS au capital de 40 000 € - N°SIRET : 410 282 099 00051 – NAF 8559 A – N° TVA intracommunautaire : FR 20 410 282 099

Organisme de formation enregistré sous le numéro 31 59 04011 59 à la Préfecture du Nord